



Fleury-les-Aubrais (21 .305 habitants) est la 4ème ville du département du Loiret et de la Métropole d'Orléans. Fleury est une ville jeune, sportive, active, pratique à vivre et solidaire. La gare, la proximité de l'autoroute et le tramway font de cette ville à la campagne un point stratégique de la Métropole d'Orléans. Ville verte avec la première micro-forêt du Loiret, ville dynamique avec de nombreux projets, Fleury-les-Aubrais entame son renouveau mis en oeuvre par près de 500 agents-es.

Appel à candidatures

Peintre f/h

Centre technique municipal

Contexte

Rattaché.e au centre technique municipal, sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle bâtiments et manutention, vous assurez des missions d'aménagement (peinture, entoilage et sols souples), en intérieur comme en extérieur. Vous assurez les opérations de remplacement des vitres si nécessaire.

Missions

1/ Opérations d'aménagement et de maintenance

- Effectuer les revêtements muraux, sols plastiques ou moquettes,
- Réaliser les chantiers de rénovations intérieures (sols, murs, plafonds) et de ravalement,
- Procéder aux travaux de peinture au sein de l'atelier (meubles, pièces diverses pour d'autres services),
- Créer, en collaboration avec d'autres services, les éléments de décorations pour les diverses manifestations organisées par la collectivité,
- Assurer les travaux de vitrerie et de peinture (entretien, rénovation ou chantiers neufs),
- Gérer les commandes et suivis du stock.

2/ Activités polyvalentes, en fonction des nécessités

- Réaliser les travaux de polyvalence,
- En lien avec le responsable du pôle, participer aux réunions de coordination des activités de l'ensemble du service,
- Assurer la manutention des déménagements dans le cadre de travaux programmés,
- Participer aux opérations de logistique technique dans le cadre des élections, des organisations de fêtes et cérémonies,
- Porter appui auprès des services, en fonction des nécessités,
- Intervenir en dans le cadre des astreintes techniques, par rotations.

Compétences requises

Savoirs :

- Obligatoires :
 - Possession d'un CAP/BEP peintre,
 - Bonnes connaissances techniques dans la spécialité,
 - Permis B obligatoire.
- Appréciés:
 - Possession de l'habilitation électrique HOV- BO-BE Manœuvre,
 - CACES (R486) B1 et/ou B3,
 - Connaissance et mise en application des règles d'hygiène et de sécurité et des gestes et postures à adopter en situation professionnelle.

Savoir-faire :

- Capacité à remonter les informations inhérentes aux fonctions auprès de sa hiérarchie,
- Sens de l'initiative afin de traiter l'intervention selon le degré d'urgence,
- Capacité à hiérarchiser les priorités, selon le degré de l'urgence et dans le respect des consignes de la hiérarchie,
- Maîtrise des techniques d'entretien des outils, du matériel de chantier et des véhicules,
- Rigueur aigue dans l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Savoir-être :

- Disponibilité et assiduité,
- Sens de l'autonomie (organisation d'un chantier, commande des matériaux appropriés, suivis d'un planning), avec réflexe de reporting auprès de la hiérarchie,
- Esprit de travail en équipe,
- Qualités relationnelles,
- Intérêt pour le service à l'utilisateur avec le sens de la continuité du service public,
- Discrétion professionnelle,
- Devoir de réserve.

Spécificités du poste

- Poste à temps complet,
- Lieu d'affectation : centre technique municipal de Fleury les Aubrais, avec déplacements sur les sites municipaux,
- Poste soumis à l'astreinte technique d'intervention,
- Disponibilité demandée dans le cadre de l'appui logistique et technique apporté lors des élections, des organisations événementielles, et cérémoniales conduites en dehors de l'amplitude horaire classique.

**Renseignements auprès de Monsieur Louis CHENET
au 02.38.71.93.79**

Candidature à adresser (CV, lettre de motivation et copie des diplômes) à :

Madame la Maire de Fleury-les-Aubrais
Place de la République - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
ou par mail à l'adresse suivante : recrutement@ville-fleurylesaubrais.fr

*Poste ouvert par la voie statutaire, et/ou contractuelle
(sur les fondements de l'article L332-8 du code général de la fonction publique)*